

COMMUNE DE LADOIX-SERRIGNY

COMPTE-RENDU DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2016

AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR DE CETTE RÉUNION :
4 MAI 2016

Présents : MM. Vincent LUCOTTE, Mme Chantal GAUTHRAY, MM. Alain GEROME, Emilien DURIGON, Mme Marie-Claude DURAND, MM. Laurent MURAT, Gaston RAVAUT, Philippe JACQUELIN, Mme Agnès MARCHETTO, MM. Pascal MINGUET, Jérôme FOL, Mmes Alexandra CAGNA, Corinne GARREAU, Aline KUTTER, Fanny GAGNEUR, Sabrina MENDOWSKI, M. Pierre-François MALDANT

Absents excusés : Chantal GAUTHRAY ayant donné pouvoir à M. Vincent LUCOTTE
Joëlle BAZOT-BOUDOT ayant donné pouvoir à M. Laurent MURAT
Pierre HENNINGER ayant donné pouvoir à M. Gaston RAVAUT

Mme GAUTHRAY présente à partir de la délibération 2016-045.

Secrétaire de séance : Mme Sabrina MENDOWSKI

Le compte rendu de la séance précédente, après lecture, est approuvé à l'unanimité.

- 1) *Accord de principe pour la prise en charge du montant de l'étude des travaux de dissimulation rue du Château (SICECO)*
- 2) *Financement par fonds de concours des travaux de rénovation d'éclairage public 2016 (SICECO)*
- 3) *Tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2016*
- 4) *Fonds de concours de la communauté d'agglomération suite à l'adhésion à la plateforme des Autorisations des Droits des Sols (ADS)*
- 5) *Taxe Locale sur la Publicité Extérieure*
- 6) *Mise en place du Projet Urbain Partenarial (PUP) (Permis de construire BILLAUT)*
- 7) *Convention entre le Département de la Côte d'Or et la commune relative à la construction de la véloroute Dijon-Beaune*
- 8) *Frais de scolarité Chorey-les-Beaune 2015-2016*
- 9) *Frais de scolarité*
- 10) *Modification d'un temps de travail d'un agent*
- 11) *Acquisition du ruisseau des Lauchères*
- 12) *Acquisition partielle du chemin des Clôtres*

1) Accord de principe pour la prise en charge du montant de l'étude des travaux de dissimulation rue du Château (SICECO) (2016-42)

En 2010, la municipalité avait fait une demande, auprès du SICECO, d'enfouissement des réseaux électriques, téléphoniques et d'éclairage public sur la rue du Château.

Le SICECO a informé la commune que cette demande a été retenue pour la programmation de travaux 2016

La part du coût des travaux qui resterait à la charge de la commune à un montant financier compris entre 120 000 € et 130 000 €.

La commune doit donner son accord sur l'engagement de l'étude d'un montant de 5 000 € permettant de finaliser le projet pour ensuite présenter un devis.

Au cas où la commune ne donnerait pas suite au projet choisi en fin d'étude, ce coût d'étude resterait à sa charge.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité **DONNE** un accord sur l'engagement de l'étude nécessaire au chiffrage des travaux demandés.

2) Financement par fonds de concours des travaux de rénovation d'éclairage public 2016 (2016-43)

Dans le cadre des travaux de rénovation de l'éclairage public 2016, le SICECO a transmis un devis d'un montant de 14 839.19 € avec une participation de la commune de 5 938.37 €. Le financement pouvant être effectué par fonds de concours, il convient de prendre une délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité **DEMANDE** au SICECO la réalisation des travaux de rénovation du réseau d'éclairage public 2016.

3) Tirage au sort des jurés d'assises pour 2016 (2016-44)

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient à l'ensemble des Communes du département d'établir la liste préparatoire qui permettra de dresser la liste annuelle du Jury de la Cour d'Assises de la Côte d'Or.

A cet effet, la municipalité de LADOIX-SERRIGNY doit communiquer les noms de six personnes figurant sur la liste électorale de la Commune.

Après tirage au sort, sont ainsi désignées les personnes suivantes :

Sébastien DEPECHE	inscrit sous le n° 367-194
Matthieu SERRIGNY	inscrit sous le n° 1313-559
Corinne GARREAU	inscrite sous le n° 503-246
Georges DURAND	inscrit sous le n° 430-211
Gilbert GRIVOT	inscrit sous le n° 571-293
Stéphane COMPARET	inscrit sous le n° 288-140

Conformément à la réglementation, le Maire informera les intéressés et communiquera leurs coordonnées au Greffe de la Cour d'Assises.

Le conseil municipal est informé que la commune étant chef-lieu de canton, il lui appartient d'organiser en présence des maires des autres communes (sauf Savigny-lès-Beaune et Meursault) le tirage au sort des jurés des 35 autres communes. Le tirage au sort s'est déroulé le 9 mai dernier.

4) Fonds de concours de la communauté d'agglomération suite à l'adhésion à la plateforme des Autorisations des Droits des Sols (ADS) (2016-45)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que depuis le 1er juillet dernier, la commune adhère à la plateforme des Autorisations des Droits des Sols (ADS) de la communauté d'agglomération Beaune Côte et Sud.

A ce titre, la commune doit payer la somme de 5 696.85 € pour la prestation de ce service. Par délibération en date du 14 décembre 2015, la communauté d'agglomération a approuvé le versement d'un fonds de concours d'un montant de 5 696.85 € pour la commune de LADOIX-SERRIGNY.

Conformément à la réglementation en vigueur, le conseil municipal doit prendre une délibération concordante en indiquant le projet ou les projets qui pourront être financés en précisant que ce fonds est réglementairement limité à 50 % de la charge résiduelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité **PROPOSE** les dépenses de fonctionnement suivantes :

Entretien des espaces verts communaux pour un montant de	5 992.80 € TTC
Semis prairie sur une parcelle communale pour un montant de	6 696.00 € TTC

et **DÉCIDE** de demander le versement d'un fonds de concours à la communauté d'agglomération Beaune Côte et Sud d'un montant de 5 696.85 €.

5) Taxe Locale sur la Publicité Extérieure

(2016-46)

Le conseil municipal **DÉCIDE** d'actualiser les tarifs de la TLPE en fixant le tarif à 15.40 € pour une application à compter du 1^{er} janvier 2017.

6) Mise en place du Projet Urbain Partenarial (PUP

(2016-47)

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du courrier qu'il a reçu de la communauté d'agglomération de Beaune Côte et Sud concernant l'extension des réseaux d'eau potable et d'assainissement d'une parcelle de terrain cadastrée AD 139 située Rue de la Huchotte et appartenant à Charles BILLAUT.

Le raccordement de sa propriété se fera par la Grande Rue de Buisson. Après étude, il s'avère que l'extension de ces réseaux est estimée à 18 072 € TTC.

La commune, seule compétente en matière d'urbanisme, devra intervenir dans cette démarche, cela nécessite donc la signature de deux conventions. L'une entre la commune et la communauté d'agglomération dans le cadre de la participation de projet urbain partenarial et l'autre entre la commune et le propriétaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **APPROUVE** les termes des conventions à intervenir.

7) Convention entre le département de la Côte d'Or et la commune relative à la construction de la véloroute DIJON-BEAUNE

(2016-48)

Monsieur le Maire informe les élus que le Département de la Côte d'Or projette la réalisation d'un réseau de véloroutes et de voies vertes qui longent pour partie le canal de Bourgogne, la côte viticole et la Saône.

Il présente une convention ayant pour objet d'autoriser le Département à réaliser les travaux d'aménagement d'une véloroute sur les emprises des chemins ruraux et communaux de la commune de LADOIX-SERRIGNY.

Le Département assurera la maîtrise d'ouvrage des travaux de réalisation de la chaussée de la véloroute sur une profondeur maximum de 80 cm avec des aménagements urbains en traversée de la Route Départementale 974, ainsi que toute la signalétique nécessaires à l'exploitation de la véloroute. L'ensemble de ces travaux seront financés par le Département.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à raison de 18 voix pour et une voix contre (Fanny GAGNEUR) **ACCEPTÉ** les termes de la convention d'aménagement d'une véloroute DIJON-BEAUNE sur la commune de LADOIX-SERRIGNY et **AUTORISE** le Maire à signer la convention.

8) Frais de scolarité Chorey les Beaune 2015-2016
(2016-49)

Le Conseil Municipal **FIXE** à l'unanimité à 842.97 € par élève de l'école maternelle et 59.95 € par élève de l'école primaire les frais de scolarité à facturer à la commune de Chorey-les-Beaune, dans le cadre du fonctionnement du RPI au titre de l'année 2015-2016.

9) Frais de scolarité 2015-2016
(2016-50)

Le Conseil Municipal **FIXE** à l'unanimité à 969.78 € par élève de l'école maternelle et 223.69 € par élève de l'école primaire les frais de scolarité à facturer aux communes de résidence dans le cadre des dérogations scolaires au titre de l'année 2015-2016.

10) Modification du temps de travail d'un agent
(2016-51)

Le Maire expose au conseil municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'ATSEM Principal 2ème classe permanent à temps complet suite à une réorganisation du service en annualisant le temps de travail d'un agent.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, sous réserve de l'avis favorable du Comité Technique et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** la suppression, à compter du 1er septembre 2016, d'un emploi permanent à temps complet d'un poste d'ATSEM Principal 2ème classe et la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps non complet du poste d'ATSEM Principal 2ème classe à raison de 29.87 heures hebdomadaires.

11) Acquisition du ruisseau des Lauchères (propriété de l'association foncière)
(2016-52)

Monsieur le maire informe les élus que dans le cadre de l'aménagement global de la zone des Lauchères, un fossé appartenant à l'association foncière et entretenu depuis de nombreuses années par la commune traverse deux parcelles communales.

Il conviendrait pour avoir la maîtrise foncière de l'ensemble d'acquérir la parcelle ZD 136 pour l'euro symbolique en accord avec l'association foncière (frais notariés et de géomètre à la charge de la commune).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité **APPROUVE** l'acquisition de cette parcelle à l'association foncière

12) Acquisition partielle du chemin du Clôtre
(2016-53)

Dans le cadre de l'aménagement global de la zone des Lauchères, un chemin appartenant à l'association foncière et entretenu depuis de nombreuses années par la commune permet l'accès au stade des Lauchères par le Sud du village.

Il conviendrait pour avoir la maîtrise foncière de l'ensemble d'acquérir une partie de la parcelle ZD 61 pour l'euro symbolique en accord avec l'association foncière (frais notariés et de géomètre à la charge de la commune).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité **APPROUVE** l'acquisition d'une partie de cette parcelle à l'association foncière.

Questions diverses :

En ce qui concerne le compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation (Article L 2122-22 du CGCT Code Général des Collectivités Territoriales) l'assemblée est informée que les devis suivants ont été signés :

04/04/16	Jardinières	ATECH	1 326,00 €
04/04/16	Feu d'artifice	La billebaude	3 941,00 €
04/04/16	Création d'un merlon de terre avec fossé	CRETIN Sylvain	9 432,00 €
04/04/16	Elagage arbres (cimetière)	DURAND Elagage	1 272,00 €
04/04/16	Semis prairie-jachère extensive Lauchères	FEVRE VIELLARD	6 696,00 €
04/04/16	Engazonnement merlon fossé, enduit gabions	MONNOT	4 212,00 €
04/04/16	Fabrication et pose trappon puits	A. NICOLAS	680,16 €
04/04/16	Fabrication et pose potence puits	A. NICOLAS	469,20 €
04/04/16	Fourniture et taille margelle puits	La Pierre Taillée	1 262,40 €
04/04/16	Travaux forestiers	Office National des Forêts	17 933,58 €
07/04/16	Barrières sélectives	AJ 3M	1 384,80 €
12/04/16	Maîtrise d'œuvre parking Lauchères	Techniques Topo	7 020,00 €
04/05/2016	Panneaux signalisations	MDB	5 644,18 €

Et que le maire a renoncé à exercer le droit de préemption urbain suite aux dépôts des déclarations d'intention d'aliéner (DIA) concernant les biens suivants :

06/04/2016	1 rue de la Miotte	BARLET-DEMOULIN et BONNOT	
------------	--------------------	---------------------------	--

Monsieur le Maire souhaite aborder la périodicité du bulletin municipal, d'une part pour son coût, d'autre part pour l'important travail de mise en page, de recueil des articles, etc... Certes les informations sont aussi relayées sur le compte Facebook de la commune mais les deux supports sont nécessaires et complémentaires.

Madame Sabrina MENDOWSKI, responsable du bulletin pense aussi à une réorganisation du bulletin « Les Echos de la Lauve ». Après un tour de table, la majorité des membres optent pour trois parutions annuelles.

Monsieur Jérôme FOL demande des précisions quant au changement du prix du stère de bois de chauffage avec le nouveau taux de TVA. Mme DURAND lui répond que prix TTC ne changerait pas.

La séance est levée à 21 h 30.

Vu par Nous, Vincent LUCOTTE, Maire de la Commune de LADOIX-SERRIGNY, pour être affiché le 17 mai 2016 à la porte de la Mairie et sur les panneaux installés sur la voie publique, conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

